

DIPLÔME D'ARTISTE INTERPRETE
Répertoire contemporain et création
3^e cycle supérieur

Disciplines concernées et objectifs

Ce cycle est ouvert sur concours aux candidats titulaires d'un Master ou diplôme de 2^e cycle supérieur français ou étranger, d'un DFS du CNSMDP ou d'un DNESM du CNSMDL en chant, instrument, musique de chambre, désirant conjointement pratiquer une activité d'interprète de haut niveau et mener un projet personnel clairement défini dans le domaine de l'interprétation, de la création et de la diffusion artistique de la musique contemporaine tout en s'inscrivant dans une dynamique d'insertion professionnelle, à savoir :

- se produire et se préparer aux différents aspects des métiers de la scène (récital, musique de chambre, soliste avec orchestre, grands concours internationaux, concours de solistes dans de grands orchestres...) ;
- réaliser un projet artistique bien identifié en s'appuyant sur l'initiative personnelle et la créativité d'une part, sur les moyens et les ressources techniques, artistiques et/ou pédagogiques du Conservatoire d'autre part.

Le cursus se développera à partir de la constitution d'un ensemble instrumental et vocal (EIV) formé par l'ensemble des étudiants concernés. Cet ensemble sera complété ponctuellement par d'autres étudiants pour monter environ quatre programmes dirigés dans l'année.

Professeurs

Hae Sun KANG, professeur référent
Professeurs du CNSMDP selon la spécialité instrumentale ou vocale de l'étudiant
Intervenants pour la direction de l'ensemble instrumental et vocal

Durée de la scolarité

1 an, éventuellement prorogable une fois.

Contenu

L'ensemble instrumental ou vocal des étudiants (EIV) est dirigé par des intervenants désignés par le directeur du Conservatoire.

Le professeur référent encadre la préparation et la formation de tous les étudiants pendant toute la durée de la scolarité selon un calendrier établi par lui.

Chaque étudiant peut également prendre durant sa scolarité 3 à 5 cours de 2 heures chacun avec un ou plusieurs professeurs de son choix.

Dès son admission définitive, chaque étudiant établit à la suite d'un entretien au Conservatoire, un programme de réalisation de projet qu'il s'engage à tenir comprenant :

- un état prévisionnel des séances de travail et rencontres avec les professeurs du Conservatoire autre que le professeur référent ;
- le programme prévisionnel des séances d'analyse, colloques ou journées d'études dédiées au répertoire contemporain et à la création ;
- les prestations publiques de l'étudiant dans des programmes allant de la musique de chambre aux pièces pour ensembles plus étoffés, abordant tant le répertoire existant que la création. Le programme de l'année comportera au minimum une pièce avec électronique. Ce travail collectif pourra être dirigé par des chefs invités et nourri par une collaboration étroite avec des compositeurs ;
- la collaboration éventuelle avec le centre Acanthes pour une session en fin d'année scolaire ;
- toutes autres dispositions jugées nécessaires à la réalisation du projet, en particulier les liens avec les services concernés du Conservatoire.

Offres en lien avec la formation

De nombreuses offres de concerts publics, aides financières (fondations ou fonds privés) ou autres sont proposées aux étudiants en 3^e cycle supérieur. Attention : certaines d'entre elles sont soumises à candidatures et acceptation par une commission.

Pôle Ressources du Conservatoire

Pour réaliser son projet personnel, l'étudiant peut solliciter les services du Conservatoire suivants :

- Service audiovisuel ;
- Département de la Formation Supérieure aux Métiers du Son ;
- Médiathèque Hector Berlioz ;
- Bibliothèque d'orchestre ;
- Service Apprentissage de la scène (Jeu en soliste avec l'OLC (Orchestre des Lauréats du Conservatoire), sessions ECMA pour les quatuors à cordes et trios avec piano...) ;
- Parc instrumental ;
- Régie des salles publiques ;
- Accompagnement professionnel (Récitals « Jeunes solistes », « Carte blanche » à la Cité de la Musique, concerts dans les musées ou centres culturels, etc..., CD Meyer - 6 lauréats par an).

Délivrance du Diplôme

Le Diplôme d'Artiste Interprète, répertoire contemporain et création est délivré à l'étudiant lorsqu'il a rempli l'ensemble des obligations définies dans le programme de réalisation de projet.

Concours d'entrée 2011-2012

Limite d'âge : moins de 30 ans au 1^{er} octobre 2012 (être né après le 1^{er}/10/1982).

Les candidats ne peuvent se présenter plus de trois fois.

Dates d'inscription : du **15 avril au 31 mai 2012** uniquement sur Internet www.cnsmdp.fr.

Ce cycle est ouvert sur concours aux candidats titulaires en chant, instrument, jazz, musique ancienne ou musique de chambre :

- d'un Master français ou étranger ;
- d'un Diplôme de 2^e cycle supérieur français ou étranger ;
- d'un DFS du CNSMDP ;
- d'un DNESM du CNSMDL.

Présélection : juillet 2012

Sur examen, par un jury interne, d'un dossier comprenant :

- la copie du diplôme pré-requis ;
- un curriculum vitæ ;
- un état précis de l'activité d'interprète déjà menée par le candidat ;
- une lettre de motivation.

Admission instrumentale ou vocale : [répétition et épreuve entre le 8 et 21 septembre 2012]

Sur épreuve instrumentale ou vocale et entretien en français.

- un récital public d'une durée de 40 minutes environ composé d'un programme incluant des œuvres de référence du répertoire contemporain (exemples : Berio, Boulez, Ligeti, Stockhausen, etc...). Le candidat précisera la durée de chaque œuvre ;
- un entretien en français d'une durée de 15 minutes environ portant notamment sur la motivation du candidat.

Le jury entendra tout ou partie du programme (au moins 30 minutes), se réservant le droit d'interrompre à tout moment le candidat.